

**DSDEN**  
**Circonscription AUXERRE 1**  
**Bureau n°106**  
Affaire suivie par :  
Elvire DONATI  
Tél : 03 86 72 20 43  
Mél : [secaux1@ac-dijon.fr](mailto:secaux1@ac-dijon.fr)

12 bis, Boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 Auxerre cedex



## **NOTE DE SERVICE ANIMATION PEDAGOGIQUE**

### **Le plan des animations pédagogiques de circonscription**

Celui-ci est élaboré par l'ensemble de l'équipe d'AUXERRE 1. Il s'inscrit dans un dispositif départemental en lien avec les priorités nationales, conformément à la circulaire n° 2013-019 du 4 février 2013, complétée par la circulaire 2016-015 BO du 25 août 2016, relative aux obligations de service des personnels enseignants du 1er degré.

#### **Formations du cycle 1 au cycle 3 pour les écoles hors constellations :**

Vous trouverez en annexe 1 le plan détaillé ; n'hésitez pas à contacter l'équipe de circonscription pour toute question et/ou interrogation (Faïza, Elodie, Amélie et Anne-Sophie).

#### **Constellations : déclinaison des plan maths et français :**

Les enseignants qui participent aux constellations cette année sont déjà informés et en connaissent les modalités.

#### **Evaluation d'écoles :**

Pour les écoles évaluées cette année et celles évaluées l'année dernière (N+1), vous trouverez toutes les précisions dans l'annexe 2.

Pour les enseignants qui étaient en constellation l'année 2023-2024 et souhaitent poursuivre ce travail prendre contact avec la circonscription.

#### **Cas particuliers**

Pour les enseignants exerçant leur activité à temps partiel la durée est calculée au prorata de la quotité de service effectué.

AUXERRE, le 14 octobre 2024

L'inspecteur de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directrices et directeurs  
des écoles maternelles, élémentaires et primaires

Mesdames les enseignantes, messieurs les  
enseignants

Mesdames, messieurs les enseignants spécialisés.

**Par exemple :**

- Service à 75 % : 13 heures 30
- Service à 50 % : 9 heures

**Les enseignants concernés voudront bien contacter les conseillères pédagogiques (par mail) pour leur faire part de leurs choix avant le 18 octobre**

- **Faïza** [cpc2aux1@ac-dijon.fr](mailto:cpc2aux1@ac-dijon.fr)
- **Élodie** [cpc3aux1@ac-dijon.fr](mailto:cpc3aux1@ac-dijon.fr)
- **Amélie** [cpaux1@ac-dijon.fr](mailto:cpaux1@ac-dijon.fr)

- Les PES à mi-temps participent à hauteur de 50% aux 18h de formations inscrites. (annexe 1)
- Les PES à 100 % ne participent pas aux animations pédagogiques. (annexe 1)
- Les T1 bénéficieront d'une formation spécifique sur les fondamentaux. (annexe1)

Les enseignants TRS et TRB nommés sur plusieurs cycles, indiqueront le cycle choisi ; dans la mesure du possible nous tenterons d'y répondre favorablement.

Les membres du RASED, ainsi que les enseignant(e)s exerçant en ULIS, peuvent participer à toute action inscrite au plan de circonscription, sur la base du volontariat. Ils devront également faire part de leur.s souhait.s par mail aux conseillères pédagogiques.

L'équipe de circonscription reste à votre écoute pour toute information complémentaire.

L'inspecteur de l'éducation nationale



Christophe ARMINGEAT

***Émargement de tous les enseignants de l'école (personnels des RASED, Brigade compris).***

NOM - Prénom	Signature